

Lyon, le 5 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Presqu'île à vivre : le projet se précise

Suite au dernier comité de suivi participatif, le projet Presqu'île à vivre, porté par la Métropole et la Ville de Lyon, se précise : zone à trafic limité, nouvelles aires piétonnes, plan de circulation. Certains aspects du projet seront encore affinés dans les prochains mois en concertation avec les partenaires.

Le projet *Presqu'île à vivre* vise à rendre plus agréable la Presqu'île lyonnaise et conforter son attractivité, avec plus de végétalisation, des déplacements sécurisés, la performance des transports en commun améliorés, un cadre de vie plus agréable et apaisé.



Légende : la place des Cordeliers © Folia

Le dernier comité de suivi a permis de préciser plusieurs volets du projet :

- Une **quinzaine de rues supplémentaires vont devenir piétonnes**, s'ajoutant à une trentaine de rues et places piétonnes déjà existantes. Première étape, la mise en place, depuis le 4 octobre, d'une aire piétonne dans le bas des pentes. Cela concerne une dizaine de rues dans le quartier.
- **Amélioration des transports en commun** : les itinéraires des lignes de bus qui desservent la Presqu'île vont être repensés afin de garantir la régularité et la fiabilité du passage des bus. Les lignes C3, C13 et C14 passeront par les rives de Saône et par la rue Grenette, désormais

réservée à la circulation bus. Le terminus de la ligne C18 se fera aux Cordeliers. **Une nouvelle ligne sera créée en rive droite du Rhône** et les lignes C20/C20E et 40 seront relocalisées en rive Ouest de Bellecour. Les navettes seront maintenues en Presqu'île pour garantir la desserte en cœur de ville et des Pentes. Les travaux pour adapter les voiries pour ces nouveaux passages de bus devraient débuter au printemps 2024 et les nouveaux circuits des bus entreront en vigueur à l'été 2025.

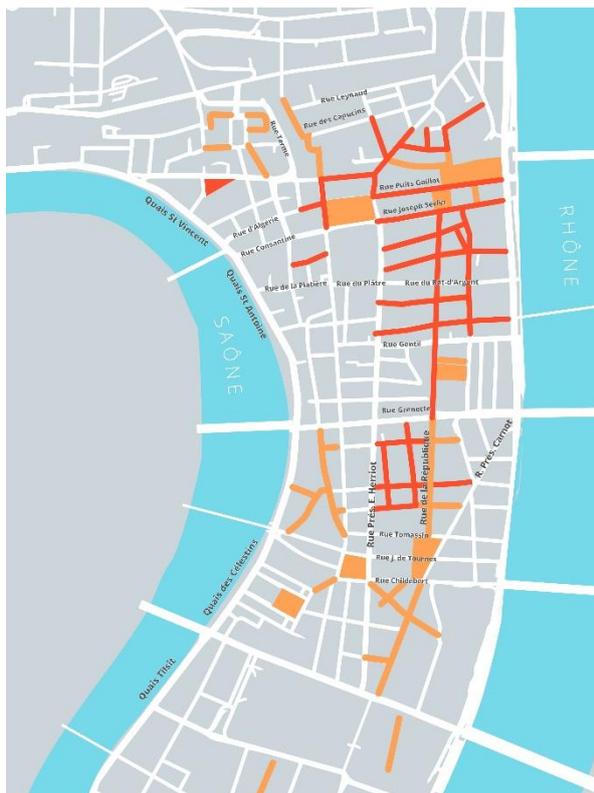
- La **mise en place d'une zone à trafic limité (ZTL)** du bas des Pentes jusqu'à Bellecour, dont le périmètre est maintenant globalement défini. Réservée aux piétons, vélos, transports en commun et à certains véhicules autorisés, elle permettra de réduire le trafic automobile d'au moins 20%. Les points d'accès à la Presqu'île, aujourd'hui au nombre de neuf seront au nombre de cinq, en plus des accès aux aires piétonnes bas des pentes et Ferrandière. Les accès aux parkings publics seront conservés et adaptés. Dans la ZTL, le stationnement est préservé pour les ayants-droits, dont les habitants. Les horaires d'accès et les ayants droits font partie des sujets qui restent ouverts à la concertation.



Légende : Le périmètre de la zone à trafic limité et les 5 accès

Contact presse - Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY : llatapy@grandlyon.com 06 46 18 90 93



Légende : les nouvelles aires piétonnes. En orange les rues piétonnes déjà existantes, en rouge les rues piétonnes prévues.

La concertation continue se poursuit

Plusieurs modalités de fonctionnement de la ZTL doivent encore être déterminées à travers la concertation continue qui va se poursuivre jusqu'à fin 2024. Des ateliers pour consulter les habitants sur la transformation des espaces publics sont également prévus en 2023 et 2024 pour aborder plusieurs thématiques : végétalisation, mobilier urbain, revêtements choisis... . Les prochaines étapes du projet, à partir de 2024, vont concerner les travaux de voirie pour les futurs circuits des bus, les créations des bornes d'accès pour les ayants-droits et l'adaptation des accès parkings. Le tout pour une mise en place prévue à l'été 2025.

Quelques chiffres clés :

- 545 000 déplacements par jour sur la Presqu'île lyonnaise
- 85% des trajets pour rejoindre la Presqu'île se font à pied, en vélo ou en transports en commun.
- 15 % de trajets à vélo en plus entre 2022 et 2023 sur la Métropole de Lyon.
- 6 000 participants à la concertation préalable

Contact presse - Métropole de Lyon

Laetitia LATAPY : llatapy@grandlyon.com 06 46 18 90 93